

ABONNEMENT.

Saumur :	
Un an .....	30 fr.
Six mois .....	16
Trois mois .....	8
Poste :	
Un an .....	35 fr.
Six mois .....	18
Trois mois .....	10

On s'abonne :

A SAUMUR,  
Chez tous les Libraires ;  
A PARIS,  
Chez MM. DONGREL et BULLIER,  
Place de la Bourse, 33.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

# L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR.

INSERTIONS.

Annonces, la ligne, ..	20 c.
Réclames, ..	30
Faits divers, ..	75

RÉSERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées sans restitution dans ce dernier cas ; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi. Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne :

A PARIS,  
Chez MM. HAVAS-LAFFITE et Co,  
Place de la Bourse, 8.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le lundi excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 25 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR,  
22 Juillet 1876.

## Chronique générale.

La commission du budget vient de prendre une décision qui met en liasse tout le clan des partisans de l'instruction gratuite, obligatoire et laïque. En outre des augmentations de crédit qu'elle a introduites dans le budget de l'instruction publique, elle vient de décider qu'un article spécial de la loi des finances autoriserait les communes à s'imposer de dix centimes additionnels, au lieu de quatre, comme cela avait lieu jusqu'ici, pour établir la gratuité de l'enseignement primaire.

La joie des libres-penseurs se comprend. La gratuité est la porte par laquelle ils ont l'espoir de faire passer l'obligation, et surtout la laïcité.

La gauche républicaine de la Chambre des députés a tenu avant-hier sa séance habituelle sous la présidence de M. Albert Grévy.

La délibération a porté d'abord sur les propositions qui vont venir en discussion, soit dans les bureaux, soit en séance publique, et, notamment, sur celles qui sont relatives à la liberté de la presse. Le sentiment très-prononcé de la réunion a été de voir abroger le plus tôt possible la loi du 29 décembre 1875.

La discussion s'est ensuite portée sur la proposition Gatineau, relative à la cessation des poursuites pour faits se rattachant à la Commune; enfin, la réunion s'est occupée du budget et a entendu notamment les observations présentées par le rapporteur général de la commission, M. Cochery.

On a distribué au Sénat un projet de loi, voté par la Chambre des députés, ayant pour objet l'ouverture, à Paris, d'une Exposition internationale universelle en 1878, présenté par M. Teisserenc de Bort, ministre de l'agriculture et du commerce, et M. Léon Say, ministre des finances, et le rapport fait au nom de la commission chargée d'examiner le projet de loi concernant le renouvellement des auditeurs de 2<sup>e</sup> classe au conseil d'Etat, par M. Batbie, sénateur. D'après le projet adopté par la commission, le nombre des auditeurs de 2<sup>e</sup> classe sera porté à 24. Le renouvellement aura lieu chaque année par quart.

On nous assure, dit le Temps, que les six grandes puissances se font des communications journalières au sujet des événements d'Orient.

Les négociations en cours auraient pour but de faciliter l'accord général, pour le moment où les péripéties de la lutte permettront d'utiliser l'influence morale des gouvernements.

Il y aurait entente générale de toutes les puissances, le système de l'accord exclusif des trois empires paraissant désormais abandonné.

On sait que la loi par laquelle la Chambre des députés a alloué une pension de 6,000 francs à la veuve de M. Ricard rencontre au Sénat une certaine opposition.

Le comte Daru, qui fait partie de la commission, aurait insisté sur l'anomalie de cette récompense posthume accordée au service d'un homme qui a passé un mois au pouvoir si on la compare à la parcimonie avec laquelle l'Etat est obligé de mesurer les secours aux veuves de fonctionnaires de tous rangs recommandables par de longs et incontestables services.

Parmi les nombreux incidents nés des derniers mouvements préfectoraux exécutés

par M. de Marcère, incidents qui détraquent et égarent les chroniques locales des journaux de province, le Français cite la situation singulière qui vient d'être faite à M. le sous-préfet de Marennes :

« Un cas assez curieux est celui de M. de Piolant, sous-préfet de Marennes. Ce fonctionnaire, dont tous les partis reconnaissent les remarquables qualités administratives, a, paraît-il, contribué, dans des conditions d'ailleurs très-régulières, au triomphe de la candidature de M. Dufaure dans l'arrondissement de Marennes. Si M. le président du conseil a eu, dans cet arrondissement, les suffrages des conservateurs, sans lesquels il n'eût pas été nommé député, il l'a dû à l'influence très-légitime qu'exerçait M. de Piolant sur les hommes d'ordre qui l'avaient vu à l'œuvre.

« C'est ce fonctionnaire qui cependant vient d'être, par une disgrâce tout-à-fait inexplicable, envoyé de Marennes à Briçon. Le ministre de l'intérieur nous avait paru singulièrement inspiré quand, il y a trois mois, il révoquait le préfet des Vosges, coupable sans doute de n'avoir pas combattu la candidature du président d'un cabinet dont faisait partie M. Dufaure.

« Mais voici mieux encore : c'est le sous-préfet même suspect d'avoir appuyé la candidature du président actuel du conseil qui est frappé par M. de Marcère. Les Tablettes des Deux-Charentes et le Progrès de la Charente-Inférieure relèvent ce qu'il y a de bizarre dans la situation faite à M. de Piolant par M. le ministre de l'intérieur, et nous avouons qu'en vérité M. de Marcère avait, jusqu'à présent, fait peu d'actes qui montrassent mieux à quel point il est sous la domination impérieuse et exigeante de certains radicaux. »

Par décret en date du 18 juillet, M. le duc Decazes et de Glucksberg, député, ministre des affaires étrangères, a été promu au grade de grand-officier de la Légion-d'Honneur.

La commission du budget a décidé de maintenir à 200 millions le remboursement à effectuer à la banque en 1877.

Il est curieux de rappeler que la gauche et le centre gauche ont renversé M. Magne, parce qu'il refusait de consentir à une réduction de l'annuité, que proposaient MM. Germain, Wolowski et Mathieu-Bodet. Ainsi varient les hommes et les choses. La gauche a la direction des finances; elle agit précisément au rebours de ce qu'elle demandait dans l'opposition!

M. le ministre de la guerre vient d'autoriser la remise à plusieurs collèges de nos départements d'un certain nombre de fusils chassepot avec sabres-baïonnettes destinés à l'éducation militaire des jeunes gens qui fréquentent ces collèges.

Les journaux ont parlé d'une insurrection qui aurait eu lieu dans la Nouvelle-Calédonie. Le gouvernement n'a reçu aucune nouvelle officielle à ce sujet; c'est de Londres que viennent les derniers renseignements.

On suppose que des rixes fréquentes entre les différentes tribus ont pu donner lieu à ce bruit.

M. Paul Janet vient de publier dans la Revue des Deux-Mondes un article sur la collocation des grades, article que l'on peut considérer comme l'expression des prétentions et des rancunes universitaires. A ce titre il est intéressant de l'examiner, bien que pour le fond il ne présente rien de nouveau, sauf quelques erreurs, et que pour la forme il ne se distingue pas des écrits lourds et vides qui sont en honneur dans la Revue de M. Buloz.

Pour M. Janet, l'Etat a le droit absolu, inaccessibles, inaliénables, imprescriptibles de conférer les grades dans n'importe quelle branche de la science. M. Janet pose ce principe, qu'il ne prend même pas la peine d'établir, le considérant comme un axiome,

autrefois les vilains cherchaient à se faufiler à la cour. Mais savez-vous ce que je voudrais faire, moi, si j'avais eu, comme vous, le bonheur de fortifier mes bras par le labeur? Je resterais où le ciel m'a mis, par prudence d'abord, puis par fierté et dévouement. Je mettrais ce que je sais au service de mes compagnons de peine; je leur montrerais comment on peut allier l'intelligence au travail des mains; je leur apprendrais à trouver, dans les joies de l'esprit, la récompense des fatigues du corps; j'aiderais, selon mes forces, à élever leurs âmes, à leur donner la faim de l'idéal; je consacrerai ma vie à les rendre mes pareils afin de n'être plus isolé parmi eux. Là est votre véritable tâche: il ne faut pas que l'instruction devienne une porte de derrière par laquelle vous désertez du milieu de vos frères, mais une échelle que vous leur dressiez pour qu'ils montent à votre niveau. Pensez-y, monsieur Jacques: à Paris vous ne seriez que le conscrit d'une armée qui a tous ses officiers; ici vous pouvez être le capitaine instructeur d'un bataillon qui manque de chefs. Croyez-moi, au lieu de vous déclasser; travaillez à élever votre classe. On ne déménage pas son existence comme un mobilier de garçon: là où sont les habitudes et la réflexion se trouve aussi la sûreté. Il ne faut jamais quitter à la légère la place où l'on a été heureux et où l'on aime; le cœur doit nous la rendre sacrée.

En prononçant ces mots d'une voix très-émue, le

piqueur salua Jacques et sortit. J'aurais voulu courir après lui pour le remercier et l'embrasser; mais je tremblais, j'avais les yeux pleins de larmes; ce qu'il venait de dire m'avait autant ému que le jeune gars.

### CONCLUSION.

Je passai toute la nuit sans fermer l'œil. Séparé de Jacques par une simple cloison, je l'entendais se retourner et soupirer; moi-même j'avais le cœur comme étouffé. Je sentais que sa destinée se décidait en ce moment, et aussi une partie de la nôtre, à Geneviève et à moi; car que serions-nous devenus sans notre fils? Si Henriette était la gaieté du logis, il en était la force et l'avenir. Ce que chaque jour m'enlevait, nous le retrouvions en lui.

A cette heure, la maison avait deux têtes: quand la vieille faiblissait, la plus jeune était là pour tout conduire. Mais s'il partait, qu'allait devenir tout ce que j'avais préparé? Que deviendrait-il lui-même au milieu des dangers que le piqueur lui avait signalés? Puis je pensais au crève-cœur de Geneviève; car Jacques était sa tendresse favorite, comme à moi Henriette, et chacun avait ainsi sa joie particulière dans la joie générale. Le gars absent, l'équilibre se trouvait rompu.

Je ruminais tout cela, le cœur gonflé d'angoisses, et je comprenais pourtant qu'influencer la volonté de Jacques, c'eût été lui donner une chance

de regret, un moyen de retour! Il fallait le laisser décider lui-même, pour que la décision fût sans appel.

J'attendis donc avec le tourment de cœur de l'homme qui va être jugé.

Au point du jour, j'entendis Jacques se lever: il sifflait doucement, comme c'est sa coutume quand il réfléchit. Je suivais de l'oreille tous ses mouvements. Il descendit l'escalier sans bruit et ouvrit la porte d'entrée. Je relevai le rideau pour regarder sur la route.... Ah! je crus que mon cœur allait éclater de joie... Il était en costume de travail, portant sur l'épaule le marteau et la truelle. Je courus à Geneviève en criant:

— Nous sommes sauvés! le gars a compris!

Depuis, tout est allé de soi-même. Jacques a mis au rancart sa gloriole: sans renoncer à ses livres, il en a fait seulement un enseignement et une distraction.

Appliqué de cœur à son métier, il est devenu le premier ouvrier du pays. Personne ne toise comme lui un travail du premier regard, et le meilleur comptable ne fait pas plus vite un calcul. Avec ce bon compagnon, ayant le mot pour rire, mais la main ferme quand il faut; un vrai conducteur d'hommes, et qui sait se passer d'être conduit!

Quant à Henriette, c'est toujours la même bonne

## Feuilleton de l'Écho Saumurois.

### MÉMOIRES D'UN OUVRIER.

(Suite et fin.)

Au moment de partir, M. Ducor prit les deux mains de Jacques, et les serrant dans les siennes: — Réfléchissez, dit-il avec une chaleur affectueuse, et regardez bien tout ce que vous laissez ici de sûr pour l'incertain que vous poursuivrez là-bas. Vous avez une famille qui vous aime, des habitudes dont vous avez fait une seconde nature, un bon métier appris dès l'enfance; et vous voulez sacrifier tout cela à des étrangers dont vous serez la dupe, à des usages qui vous gêneront toujours, à une profession pour laquelle vous n'avez point été élevé? Qu'irez-vous chercher à Paris? du bonheur? vous l'avez; des plaisirs d'orgueil? priez Dieu de ne jamais vous les accorder! C'est la maladie de notre temps, voyez-vous; tout le monde veut un nom qui s'imprime et retentisse; l'œuvre des mains fait honte; on ne voit partout que transuges du travail essayant de fuir dans l'art, comme

et base là-dessus toute son argumentation. L'Etat, suivant M. Janet, est responsable de la guérison des malades, du gain des procès, du goût des littérateurs, du bon sens des philosophes, de l'exactitude des chimistes, etc., puisqu'il contresigne les diplômes de tous ces gens-là.

Il nous semble que M. Janet, en raisonnant ainsi, est exposé à faire à l'Etat beaucoup d'ennemis, dont il n'a certes pas besoin, car quel est celui qui n'a pas à se plaindre d'un avocat, d'un juge, d'un médecin, d'un professeur quelconque? Si l'Etat est ainsi chargé de tout donner officiellement, même la science, on lui demandera bientôt le talent et la fortune. Les malheureux le rendront responsable de leur misère. Il est étrange que ce soient des républicains qui aggravent démesurément la responsabilité de l'Etat. Les pires ennemis de la République n'agiraient pas autrement. Toute responsabilité a pour sanction un châtement en cas de faute ou d'insuccès. Si l'Etat doit répondre de tout, comme tout ne peut pas réussir, il s'expose à être promptement renversé.

Que nous sommes loin des principes de 89! On s'occupait alors de proclamer les droits de l'homme contre l'omnipotence de l'Etat. Aujourd'hui, pour les révolutionnaires, l'Etat est tout; l'homme, le citoyen, n'a plus aucune liberté, aucune initiative, aucune responsabilité. L'erreur nouvelle ne vaut pas mieux que l'ancienne, et peut-être même est-elle plus pernicieuse, parce qu'elle est plus difficile à dissiper.

Le *Journal des Débats* fait une étude comparée des états-majors français et allemand. Ce dernier coûte 1,200,000 francs de moins qu'en France, mais ce n'est point ce côté économique qui intéresse le plus l'auteur de l'article: voici ce qui touche aux différences d'organisation:

« On peut dire que ce qui assure la force du grand état-major allemand, c'est l'existence propre dont il jouit et son indépendance vis-à-vis du ministre de la guerre.

» Le ministre exerce ses fonctions administratives, mais la culture de la pensée appartient au maréchal de Moltke et à l'élite intelligente dont il s'entoure. Cette spécialisation du travail ou cette division des attributions, comme il conviendra de l'appeler, permet au ministre de se consacrer tout entier à sa tâche organisatrice, et le chef du grand état-major a, de son côté, tout le temps qu'il faut pour la réflexion et l'étude. Mais le comte de Moltke, dira-t-on, ne peut-il pas être tenté de se croire l'égal du ministre? ou bien le ministre de se croire l'égal du comte de Moltke? En un mot, ne se portent-ils pas ombrage l'un à l'autre? Question grave assurément, mais de laquelle les Allemands n'ont jamais paru se soucier.

» Il s'en faut de beaucoup que notre institution militaire ait ses sommets aussi heureusement équilibrés. Le grand état-major chez nous s'appelle l'état-major général du ministre, désignation qui tendrait à en faire une sorte de rouage accessoire de l'adminis-

tion. Et puis il existe une fiction mensongère et funeste qui veut que le ministre de la guerre ait tous les attributs que l'on donne à Dieu dans le catéchisme. Le ministre voit tout, sait tout, touche à tout. Il faut qu'il soit administrateur, organisateur, penseur, orateur, tacticien ou stratège. Il ne se transforme pas un shako, il ne se fait pas un plan de campagne, qu'il ne doive les couvrir également de sa responsabilité. Mais cette responsabilité, à force d'être étendue, finit par ne plus garantir ce qu'elle couvre. Et c'est là, comme nous aurons sans doute occasion de l'expliquer un autre jour plus en détail, une des causes principales de l'affaiblissement progressif de notre état-major. »

Les facteurs ruraux de France ont l'intention de se cotiser pour offrir à M. Gambetta, président de la commission du budget, un témoignage de leur profonde reconnaissance pour la chaleureuse façon dont il a soutenu leurs intérêts à la Chambre.

Ils se proposent de lui présenter une superbe couronne de feuilles d'oranger (de Saint-Sébastien), ornée d'une banderolle sur laquelle seront inscrites en lettres d'or ces paroles désormais célèbres:

*Payez-les vous-même!*

On sait que M. Gambetta a répondu par ces mots pleins de verve à la motion de MM. des Rotours et de Baudry d'Asson, qui réclamaient une augmentation de salaire en faveur des facteurs ruraux.

## Etranger.

### AUTRICHE.

On mande de Vienne, 18 juillet:

« A midi trente-trois minutes, hier, un tremblement de terre s'est produit dans la direction de l'est à l'ouest, et a duré quatre secondes. Un mouvement du sol, accompagné de deux secousses, a été distinctement perçu. Il a été particulièrement observé le long du Danube, de Passau à Presbourg.

» Au moment où le phénomène se produisait, on a éprouvé la plus grande chaleur qu'on ait connue dans les cent dernières années. »

Le correspondant viennois du *Times* lui télégraphie de son côté:

« La pression atmosphérique était de 7,635 millim., la température de 25°, 7 Celsius, le vent nord-ouest très-doux, le ciel clair. Sur le Danube, le phénomène s'est surtout fait sentir de Passau à Presbourg; au nord à Wittingau, Schelletau, Budweis, Trebitsch, Tischenovitz et Prerau; au sud, à Odenberg, à Kindberg, et s'est arrêté aux Alpes Noriques.

» Le point où le mouvement s'est fait sentir le plus violemment est Scheibbs, dans la partie occidentale de la Basse Autriche. Dans cet endroit, il y a eu trois secousses, qui ont duré dix secondes.

» Tandis que sur ce même point la direction était de l'ouest à l'est, au Nord la direction était du Nord au Sud.

» Quelques dommages ont été causés à Vienne et dans les environs. Des murs se sont fendus, des cheminées et des balcons sont tombés.

» Le nouveau lit du Danube a offert un singulier spectacle: l'eau de la rive droite s'est retirée, et, formant une vague énorme, a inondé des terrains sur la rive gauche. »

La *Presse*, de Vienne, assure que le roi de Bavière ne se rendra pas à Munich pour saluer l'empereur d'Allemagne à son passage par cette ville.

La *Revue du lundi* fait observer que la situation militaire sur le théâtre de la guerre est à peu près la même qu'au début des hostilités.

Il faut remarquer en même temps que les dépêches de Constantinople et de Belgrade parlent également de l'abatement qui commence à s'emparer tant des gouvernements que des populations. Les uns et les autres se voient déçus dans les espérances si brillantes qu'ils avaient attachées à la guerre.

On commence à se demander quel sera le prix de la victoire; et l'on voit que, sous la réserve d'une intervention européenne pour les décisions définitives, ce prix est, en tout cas, douteux.

Il pourrait donc arriver un moment où les deux partis jugeraient avantageux de conclure la paix; et si quelques nouveaux efforts offensifs restaient sans résultat, il se pourrait que les bons offices de n'importe quelle puissance fussent acceptés par l'un et l'autre parti.

Les conditions de la paix ne pourraient, naturellement, être discutées que sur la base du *statu quo*.

### TURQUIE.

La *Nouvelle Presse libre* de Vienne dit tenir de bonne source les conditions auxquelles l'Angleterre aurait attaché son entrée dans le concert des trois puissances du Nord; ce sont les six conditions suivantes:

« 1° Aucun des partis belligérants ne pourra être secouru directement ou indirectement.

» 2° Une médiation sera acceptée du moment qu'elle émane d'un des belligérants ou de l'initiative des grandes puissances.

» 3° Toute démarche, même en faveur de la paix, devra être le résultat d'un commun accord des puissances.

» 4° L'alliance des trois empereurs s'engagera à n'entreprendre aucune action sans en avoir préalablement averti les trois autres puissances, ainsi que la Turquie, afin que celle-ci n'amène pas une conflagration générale.

» 5° La guerre une fois finie, les grandes puissances en fixeront, d'accord avec la Turquie, toutes les conséquences territoriales et politiques.

» 6° Les vassaux actuels de la Turquie resteront ce qu'ils sont si la Turquie ne se résout pas à leur faire des concessions. Les parties de l'empire turc qui se seraient rendues indépendantes sans le secours de l'étranger, ne seront pas forcées de se soumettre. Des provinces qui auraient conquis leur indépendance, pourraient seulement être forcées à rester vassales de la Turquie. »

La *Gazette d'Augsbourg* annonce la concentration de plusieurs corps de troupes en Styrie (?).

La *Gazette d'Augsbourg* publie la dépêche suivante datée d'Athènes, le 18 juillet:

« Comounduros demande que le roi abrège son voyage, afin qu'il puisse demander à la Chambre convoquée d'autoriser la mobilisation de 40,000 hommes et de voter les fonds pour 10 batteries de campagne, déjà achetées. »

L'enrôlement des volontaires prend à Constantinople de grandes dimensions.

Tous les portefaix, les rameurs, les jardiniers, etc., se rassemblent dans la cour du ministère de la guerre.

Les Albanais, les Kurdes, les Arabes, les Circassiens, les Anatoliens, les Tsiganes, etc., demandent des armes pour marcher au secours de la patrie.

Jusqu'ici 45,000 volontaires ont été enrôlés, mais il n'en est pas encore parti pour le théâtre de la guerre.

Les places devant les mosquées offrent un curieux spectacle. Là, les sofas se font inscrire comme volontaires; les ulémas ont établi sous les arbres leurs tables et écrivent les noms, à mesure que les volontaires se présentent. Les sofas formeront un corps spécial qui sera commandé par les ulémas.

On a beaucoup parlé de l'enrôlement des Grecs comme volontaires. Le fait n'est pas exact. Les Grecs n'éprouvent, il est vrai, aucune sympathie pour les Slaves, mais ils ne leur sont pas hostiles et ils ne combattront certainement pas leurs coreligionnaires.

Tout le bruit qui s'est fait à ce sujet provient d'un incident sans importance: un aventurier grec nommé Démosthènes Sava, prétendant parler au nom de Hellènes, offrit au ministre de la guerre de former une légion grecque. Mais on découvrit que cet individu et son compagnon Charilaos étaient des repris de justice qui avaient passé la plus grande partie de leur existence dans les prisons de Stamboul.

Le *Fremdenblatt*, organe officieux de Vienne, déclare que la Porte ne pourrait seule consentir à la cession de la Dobrutcha, attendu que le Delta du Danube est territoriale neutralisé.

Parazin, 19 juillet. Les Turcs occupaient Veliki Zavor, gros village-frontière dans les défilés du Timok. Hier 18 juillet, Lechjanine avec 400 hommes a attaqué les Turcs au nombre de 12,000, à 9 heures du matin. Jusqu'à midi il a eu le succès et a enlevé trois positions, mais les Turcs ayant reçu des renforts, les Serbes ont été obligés de se retirer après avoir lutté encore deux heures. On ne prend pas cette attaque avec des forces inférieures.

Des deux côtés il y a eu des pertes sérieuses. La garde impériale turque est venue sur le Timok. Des renforts serbes ont été envoyés sur la frontière contre les courants turcs qui ont brûlé des villages inoccupés non défendus, Lozan, le Goljan et Poljan. Les églises et les écoles ont été incendiées.

## Chronique Locale et de l'Ouest.

### DISTRIBUTIONS DE PRIX.

La distribution solennelle des prix aux élèves de l'Ecole communale des Sœurs de Saint-André aura lieu le lundi 24 juillet, à 3 heures 1/2 du soir, dans la cour de l'établissement.

La distribution des prix aux élèves des Ecoles chrétiennes des Frères aura lieu le mardi 25 juillet, à 2 heures, dans la cour de l'établissement, montée du Fort.

La naissante musique instrumentale, due à la générosité de plusieurs personnes, fera entendre ses premiers accords.

Le même jour, 25 juillet, aura lieu la distribution des prix à l'Ecole communale de filles.

La distribution des prix de l'Ecole communale de Saumur aura lieu le mercredi 26 juillet, à une heure, dans le local de l'Ecole aux Récollets.

La distribution des prix à l'Ecole communale de la Visitation, dirigée par les Sœurs de Sainte-Anne, aura lieu le jeudi 27 juillet, à une heure, dans la cour de l'établissement.

La distribution solennelle des prix de l'Institution Saint-Louis aura lieu le vendredi 2 août, à une heure après midi, sous la présidence de M<sup>r</sup> l'Evêque d'Angers.

Les travaux de dessin seront exposés dans une des salles de l'établissement, et puis le lundi 31 juillet, à midi, jusqu'à la distribution.

La distribution des prix du Collège communal de Saumur aura lieu le vendredi 1<sup>er</sup> août, sous la présidence de M. Lecoy, maire.

### RETRAITE AUX FLAMBEAUX.

La musique des sapeurs-pompiers de notre ville, qui se fera entendre demain dimanche, à 7 heures 1/2 du soir, au lieu habituel de ses concerts, reviendra du Champ-de-Foire, précédée des tambours et clairons de la compagnie, en exécutant une brillante retraite aux flambeaux. C'est dire que les musiciens de M. Halbert, après avoir joué pendant une heure les amateurs de bonne musique, sont certains d'obtenir un succès complet dans ce spectacle qui ne voit guère qu'aux grandes solennités.

Des divertissements pyrotechniques termineront encore à l'éclat de la fête. Sans nul doute, la foule ne manquera pas sur le passage du cortège, et pendant quelques instants nos rues présenteront une animation tout-à-fait inaccoutumée.

Les courses auront lieu à Saint-Martin le 6 août prochain. Voici le programme: *Military* qui sera couru le même jour à l'hippodrome:

Course de haies. — 1<sup>er</sup> prix: Une paire de revolvers. — 2<sup>e</sup> prix: Une cravate d'honneur. — Offerts par la Société des Courses.

Pour chevaux d'armes inscrits sur les contrôles, montés par des officiers de l'armée française en activité de service, ayant pris part à la campagne de 1870-71, et 4<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> d'armée. — Seront exclus: les chevaux

filles qui chantent, qui rit, qui court, qui vous embrasse, et vient à bout de tout sans en avoir l'air. Il me semble voir sa mère quand je l'ai connue pour la première fois. Où elle se trouve, il y a toujours comme un rayon de soleil. Le grand Nicolas, notre contre-maître, l'a bien remarquée; mais c'est un bon travailleur, pour qui nous trouverons facilement une place dans la famille: aussi je ne dis rien et je laisse aller. Aujourd'hui même, il est parti avec tout notre monde pour l'assemblée du village... ce qui fait que je suis resté seul; et voilà pourquoi j'ai été amené à écrire ces pages.

Ce seront les dernières, car le reste du cahier a servi pour des comptes. Ma plume touche le bout du papier blanc: il faut donc dire adieu à mes vieilles aventures du passé, mais non aux souvenirs qu'elles m'ont laissés.

Ces souvenirs, je les ai là, autour de moi, vivants et transformés, mais toujours présents. C'est d'abord Geneviève, c'est la fillette et le gars, c'est l'aisance du dedans et la bonne réputation du dehors. Quand je n'aurais rien raconté, on pourrait tout lire ici: les Mémoires du travailleur sont le plus souvent écrits dans son ménage lui-même, triste ou joyeux, aisé ou misérable, selon qu'il a pris la vie par le bon ou le mauvais côté: car, pour nous les hommes, la vieillesse est ce que l'ont faite la jeunesse et l'âge mûr.

(Magasin pittoresque, tome XVIII.)

pur sang et les chevaux ayant pris part à une course publique autre qu'une course militaire. — Poids : 75 kilog.

Le gagnant d'une course plate ou à obstacles portera 3 kilog. de surcharge; de plusieurs courses, 5 kilog.

Distance : 2,000 mètres environ et 8 haies de 0,90 centimètres de hauteur.

Tenue militaire. Les engagements seront faits jusqu'au 31 juillet, à 4 heures du soir, par lettres adressées aux commissaires des courses de Saint-Maixent ou au secrétariat de la mairie.

Indiquer dans la lettre d'engagement : 1° Le nom, le grade, le corps, la garnison et l'adresse du propriétaire ;

2° Le nom, le sexe et la robe du cheval ;

3° Le nom, le grade et le corps du cavalier.

Chaque engagement devra être fait séparément.

Dans une des communes avoisinant Tours, il y a eu, ces jours derniers, une noce.

Il n'est pas de bonne noce sans un repas, et pas de repas qui ne soit suivi d'un bal.

Or, par l'effet de la chaleur, d'une digestion difficile ou des fatigues de la danse, un des assistants, au lieu de se rendre directement à son domicile, trouva mieux de s'étendre sur l'herbe à la fraîcheur et de s'endormir à la belle étoile.

Ce n'est pas son heureuse étoile qui lui avait suggéré cette idée, car, en se réveillant quelques heures après, il se trouva dépouillé de son paletot, de son gilet et de sa montre, heureux que son indispensable vêtement lui fût resté !

Son sommeil lui coûtait une centaine de francs, et le désagrément de ne pouvoir, le lendemain, faute de son costume de cérémonie, assister au retour de noce.

Les coups de soleil. — Les accidents vulgaires désignés sous le nom de coups de soleil sont depuis quelques jours d'une grande fréquence.

La chaleur solaire produit dans ces cas-là sur la peau une inflammation qui offre l'aspect d'une tache rouge plus ou moins étendue, et qu'on peut généralement guérir sans difficulté à l'aide de lotions vinaigrées.

Mais il n'en est pas de même de l'insolation suivie d'une inflammation du cerveau et de ses enveloppes, qui détermine souvent la mort.

Pour se garantir de ces accidents, il convient de porter des chapeaux de paille ou de toile blancs, réfléchissant les rayons du soleil et prévenant un échauffement trop considérable de la tête.

Enfin, ne s'exposer que quand on ne peut absolument l'éviter à l'action directe du soleil.

#### MUSIQUE DES SAPEURS-POMPIERS.

Demain dimanche, 23 juillet, à 7 heures 1/2, au Champ-de-Foire, la musique des sapeurs-pompiers exécutera les morceaux suivants :

- 1° Jupiter, allegro militaire..... TILLIARD.
- 2° Nella, marche..... X...
- 3° Thème de Rode..... RODE.
- 4° Mosaïque sur Faust..... GOUNOD.
- 5° Valse avec introduction..... SCHULLER.
- 6° Retraite aux flambeaux.

Le Chef de musique, HALBERT.

#### Ville de Doué.

Demain dimanche 23 juillet 1876, grand FESTIVAL de musiques d'harmonie et de fanfares, organisé par la Société philharmonique de Doué, sous les auspices de l'administration municipale, avec le concours des musiques d'Argenton-Château, Chavagnes, Soulangier, Saint-Mathurin, Thouarce, Thouars, Brissac et Vihiers.

A 11 heures. — Réception, à l'entrée du

Champ-de-Foire, des musiques d'Argenton-Château et Thouars.

A 14 heures 1/2. — Réception, à la porte du Château, des musiques de Brissac, Chavagnes, Saint-Mathurin et Thouarce.

A midi. — Réception, à la porte David, des musiques de Soulangier et Vihiers.

Pendant le défilé, chaque musique jouera à tour de rôle.

A midi 1/2. — Répétition de quelques morceaux d'ensemble, sur la place du Champ-de-Foire.

A 3 heures. — CONCERT sur la place de l'Hôpital.

#### PROGRAMME.

1. La Grange aux Belles, ouverture. Tilliard.
2. Annette, polka. Tilliard.
3. Diane de Poitiers, fantaisie. Marie.
4. Fantaisie sur la Musique de Soulangier. Exécutée par la Musique de Soulangier.
5. Souvenir de Jouannette, fantaisie. Clapissou. V. Pinault.
6. Fantaisie sur la Muette de Portici. Exécutée par la Mus. de St-Mathurin.
7. Après la Guerre, polka avec solo de piston. Marie. Maillart.
8. Fantaisie sur les Dragons de Villars. Exécutée par la Musique de Thouars.
9. La Grange aux Belles, ouverture. Tilliard.
10. Les Diabliques, polka. Bléger.
11. La Sierra Nevada, fantaisie. Guilbert.
12. Cécilia, valse. Guilbert.

#### Fête de nuit.

Programme du FESTIVAL donné, à 8 heures 1/2 du soir, sur la place du Champ-de-Foire, par toutes les Sociétés réunies.

- 1° Le Départ, pas redoublé. Hemmerlé.
- 2° La Triomphale, marche. Tilliard.
- 3° Le Spartiate, pas redoublé. Guilbert.
- 4° La Délivrance, marche. V. Pinault.
- 5° La Griffierie, polka. Favre-Danne.

Illuminations, flammes de Bengale et feu d'artifice tiré par M. Vincent jeune, artificier à Angers.

A 10 heures. — Retraite aux flambeaux avec flammes de Bengale pendant le parcours.

## Agriculture.

### LES MACHINES AGRICOLES.

Le Journal de la Vienne a reçu d'un de ses abonnés l'article suivant que nous croyons utile de reproduire ; il offrira d'autant plus d'intérêt à nos lecteurs que la question des machines agricoles est traitée par un praticien et se trouve à l'ordre du jour par suite de l'approche du concours de notre Comice agricole :

« De l'utilité des machines agricole, il est presque oiseux d'en parler.

« Aujourd'hui, la preuve en est faite.

« Les machines agricoles sont réellement perfectionnées.

« Elles deviennent indispensables dans toutes les exploitations.

« Et, chez quelques cultivateurs de nos contrées, les produits en luzerne, en trèfles, en sainfoin, sont si beaux, d'une naissance si riche et si touffue, que, parmi les machines agricoles, la faucheuse est nécessaire.

« Les forces de l'homme sont insuffisantes pour assurer la récolte.

« Donc, plus d'hésitation possible.

« Épargner et faciliter le travail de l'homme, tel est le but.

« Le progrès nous envahit, disait naguère un de nos compatriotes, dont les études savantes en météorologie touchent à la certitude, et sont si précieuses à l'agriculture.

« Allons-nous finir ? a-t-il ajouté.

« Notre compatriote était sûr de la réponse.

« Les machines agricoles font appel à la direction intelligente des cultivateurs.

« Avec elles, disparaissent, pour ainsi dire, les fatigues physiques.

« Elles semblent égaliser toutes les forces, en les utilisant toutes.

« Combien de travaux, dans la campagne,

devaient être confiés, seulement, à des mains jeunes et vigoureuses !

« Aujourd'hui, vieillards, femmes, enfants, travaillent utilement et servent les machines agricoles.

« Passons une rapide revue de la plupart d'entre elles.

« La bineuse sert de scarificateur et de herse, elle prépare le guéret pour les plantes sarclées. Modeste instrument, sans bruit et sans tapage, elle les entretient ensuite en bon état, les délivre des plantes parasites et conserve une salubre fraîcheur à leurs racines.

« La rateuse : elle trouve, suivant la pittoresque expression d'un cultivateur reconnaissant, elle trouve des herbes là où il n'y en a pas ! Et, bien conduite, peut servir aussi de faneuse.

« La faucheuse fait avec confiance, et sûre de son succès, son entrée parmi nous.

« La moissonneuse a déjà fait reconnaître ses mérites incontestables chez plusieurs cultivateurs ; elle est à présent dans un assez grand nombre de fermes.

« La batteuse : il y a longtemps déjà qu'elle a droit de cité parmi nous.

« Un mot sur les effets merveilleux des machines agricoles. Qu'elles préparent, qu'elles activent ou qu'elles complètent les travaux de la campagne :

« Le travail est exécuté rapidement.

« Il fuit devant l'œil.

« Il est exécuté en temps opportun.

« Le labeur pénible disparaît.

« La prospérité agricole, autant qu'elle dépend des calculs du cultivateur, en est la suite assurée.

« Le succès ne peut manquer. »

Rappelons donc, à ce sujet, l'avis du Comice agricole de l'arrondissement de Saumur :

« Les propriétaires de machines à battre les céréales à l'entreprise sont prévenus que, le dimanche 30 juillet, à Gennes, le Comice agricole décernera une prime de 300 fr. à celui d'entre eux qui présentera et fera fonctionner à Gennes la meilleure machine battant le blé en travers, le vannant, secouant et séparant la paille de la balle, avec un rendement de 80 à 100 hectolitres par jour, sans employer plus de douze à quatorze personnes.

« L'entrepreneur qui recevra la prime devra s'engager à faire fonctionner cette machine dans l'arrondissement de Saumur pendant les années 1876 et 1877. »

## Faits divers.

On écrit de Nedde (Haute-Vienne) :

Dimanche dernier, cinq à six habitants de Nedde étaient allés se baigner dans la Vienne. Au moment où ils allaient repartir, ils entendirent des cris, et l'un d'eux, Pintou, facteur à Nedde, s'étant avancé, aperçut, à environ deux cents mètres, un homme qui se débattait dans l'eau, dont la profondeur est à cet endroit de plus de deux mètres.

Pintou y courut aussitôt et, quoique sachant à peine nager, n'écoutant que son courage, il se jeta tout habillé à l'eau et arriva à l'endroit où le baigneur avait disparu. Il le saisit ; mais à ce moment le noyé le prit lui-même par le cou et le serra si fortement qu'il fut impossible à Pintou de se dégager.

Tous deux allaient périr, quand un nommé Patinaud, boulanger à Nedde, arriva à son tour et se précipita bravement à leur secours. Il parvint à les attirer un peu vers le bord ; mais Pintou l'avait saisi par ses vêtements et paralysait ses efforts. Tous les trois étaient en grand danger quand une quatrième personne, le frère de Patinaud, accourut à temps pour les aider à arriver jusqu'à terre.

Là, les soins furent prodigués au sieur Paquet, celui pour lequel Pintou s'était jeté à l'eau, et on eut le bonheur de le rappeler à la vie.

Quant à Pintou et à Patinaud, ils oublièrent vite leurs angoisses en voyant sain et sauf l'homme pour lequel ils avaient, avec tant d'intrépidité, risqué leur propre existence.

Un incendie s'est déclaré l'avant-dernière nuit, vers deux heures quinze minutes du matin, dans l'une des remises des voitures de la gare de La Chapelle (Paris).

Malgré les secours immédiats apportés par les surveillants de la gare, le feu a pris promptement des proportions considérables. Quatre-vingt-quatorze voitures et wagons ont été entièrement détruits.

Les pompiers sont arrivés vers trois heures avec deux pompes à vapeur ; à ce moment, la toiture, qui était en feu, s'est écroulée. On a pu circonscrire l'incendie et préserver les autres bâtiments voisins de la remise.

Les pertes peuvent être évaluées à douze cent mille francs et sont entièrement couvertes par des compagnies d'assurances.

Dans la nuit du 18 au 19 juillet, un immense incendie a dévoré, à Roubaix, la fabrique de tissage mécanique de MM. Ph. Scamps et C<sup>ie</sup>.

C'est cet établissement qui possédait la plus belle machine à vapeur de France. Non-seulement les pertes sont grandes, plus de huit cents métiers sont détruits, mais encore ce sinistre laisse douze cents ouvriers sans travail.

Le musée de Cluny vient d'acheter à un couvent de province une chaire en fer datant du seizième siècle et qui est une œuvre d'art d'exécution irréprochable. Prix, 22,000 francs.

## Dernières Nouvelles.

Au départ du courrier, la discussion au Sénat sur la collation des grades n'était pas terminée, et l'on croyait généralement qu'elle ne le serait que fort tard dans la soirée.

Les probabilités paraissent s'accroître pour le rejet de la loi Waddington.

La droite a trois de ses membres absents : MM. Magne, Hennesy et de Gontaut-Biron ;

La gauche compte aussi trois absences : MM. Wolowski, de Tocqueville et le général Chanzy, qui est attendu, mais qui n'est pas encore arrivé.

La droite témoigne une grande confiance.

L'affaire en diffamation intentée par le P. Du Lac à divers journaux a été appelée à l'audience d'hier. Sur la demande des défenseurs et le consentement des plaignants, elle a été remise à huitaine.

Le Journal officiel dit que le récit d'une révolte en Nouvelle-Calédonie est une énorme exagération d'un fait insignifiant, le meurtre d'un indigène par un autre indigène qui s'est réfugié dans les bois. Aucun transporté n'a été mêlé à cet incident.

Pour les articles non signés : P. GODET.

### Quelque chose d'intéressant !

L'annonce de fortune de Samuel Heckscher senr, à Hambourg, qui se trouve dans le numéro d'aujourd'hui de notre gazette, est bien intéressante. Cette maison s'est acquise une si bonne réputation par le paiement prompt et discret des montants gagnés ici et dans les environs, que nous prions tous nos lecteurs de faire attention à son insertion de ce jour.

P. GODET, propriétaire-gérant.

Etude de M<sup>e</sup> CHARLES PITON, commissaire-priseur à Saumur.

### VENTE MOBILIERE

APRÈS DÉCÈS.

Le mercredi 26 juillet 1876, à midi, il sera procédé, par le ministère de M<sup>e</sup> Piton, commissaire-priseur, dans une maison sise à Saumur, rue du Pressoir-Saint-Antoine, où est décédé M. Sylvain Robineau, ancien

boulangier à Saumur, à la vente publique aux enchères du mobilier dépendant de sa succession, à la requête de M<sup>me</sup> Joséphine-Marie Desvignes, sa veuve.

Il sera vendu :

Plusieurs lits, bonnes couettes, matelas, couvertures, rideaux, draps, nappes, serviettes, toile neuve, armoires, buffets, tables, chaises, effets à usage d'homme et de femme, bouteilles vides, batterie de cuisine et quantité d'autres objets.

On paiera comptant, plus 5 p. 0/0.

Etude de M<sup>e</sup> CHARLES PITON, commissaire-priseur à Saumur.

### VENTE MOBILIERE

APRÈS DÉCÈS.

Le jeudi 27 juillet 1876, à midi, il sera procédé, par le ministère de M<sup>e</sup> Piton, commissaire-priseur, à la salle des ventes, rue de la Comédie, n<sup>o</sup> 13, à Saumur, à la vente publique aux enchères de quantité de linge,

effets et objets mobiliers dépendant de la succession de feu M. François-Henri Christiani, en son vivant propriétaire à Saumur, à la requête de M. Auguste-Marie Christiani, négociant à Saumur.

Il sera vendu :

Quantité de beaux draps, nappes, serviettes, essuie-mains, rideaux, couvre-pieds, couvertures, jetés de lit, taies d'oreillers, bons effets à usage d'homme, caleçons, chemises et quantité d'autres objets.

On paiera comptant, plus 5 p. 0/0.

Tribunal de commerce de Saumur.

### FAILLITE DE LA SOCIÉTÉ NOËL ET DARNIAULT.

Par jugement du 3 juillet 1876, enregistré, le tribunal de commerce de Saumur a maintenu, comme syndic définitif de la société Noël et Darnault, M. Proust, Ludovic, expert-comptable à Saumur, a nommé MM. Bougère, banquier à Angers, et Meunier, négociant à Neuville-le-Poitou, syndics adjoints.

Le greffier, L. BONNEAU.

(386)

**Tribunal de commerce de Saumur.**

**FAILLITE BIGNONNEAU.**

Par jugement, en date du 10 juillet 1876, le tribunal de commerce de Saumur a maintenu comme syndic définitif de la faillite du sieur Bignonneau, Albert, lithographe à Saumur, M. Maubert, expert-comptable à Saumur.

*Le greffier,*  
L. BONNEAU.  
(357)

**Tribunal de commerce de Saumur.**

**FAILLITE FOUQUET.**

Par jugement, en date du 10 juillet 1876, le tribunal de commerce de Saumur a déclaré dissoute l'union des créanciers de la faillite du sieur Fouquet, Eugène, quincaillier à Saumur, et le ailli non excusable.

*Le greffier,*  
L. BONNEAU.  
(358)

Etude de M<sup>e</sup> MÉHOUS, notaire à Saumur.

**A VENDRE**

A L'AMIABLE,

**UNE MAISON**

Située à Saumur, rue de Bordeaux, n° 48,

Joignant d'un côté la veuve Renault, d'autre côté au midi M. Foucher, par devant la rue de Bordeaux et par derrière M. Guibert.

Entrée en jouissance de suite.

Facilités pour le paiement.

S'adresser :

Soit à M. François PERCHER, géomètre-expert, demeurant à Saumur, rue Dacier;

Soit à M<sup>e</sup> MÉHOUS, notaire, rue Beaurepaire. (328)

Etude de M<sup>e</sup> MÉHOUS, notaire à Saumur.

**A VENDRE**

A L'AMIABLE,

En totalité ou par parties,

LA

**FERME DES NOYERS**

Située à Russé, commune d'Allonnes,

Exploitée par les époux Breton-Richard.

Cette ferme, composée de bâtiments d'habitation et d'exploitation, terres, vignes, jardins, pâtures et prés, contient en totalité vingt hectares quatre-vingt-treize ares deux centiares.

Les acquéreurs pourront entrer en jouissance par l'occupation au 1<sup>er</sup> novembre 1876.

Toutes facilités seront données pour les paiements.

S'adresser, pour visiter la ferme et pour les renseignements :

1<sup>o</sup> A M. PAUL RATOUIS, juge de paix à Saumur ;

2<sup>o</sup> A M. JOLY, ancien architecte à Saumur, rue de la Petite-Douve ;

3<sup>o</sup> Et à M<sup>e</sup> MÉHOUS, notaire, dépositaire des titres de propriété.

Etude de M<sup>e</sup> MÉHOUS, notaire à Saumur.

**ADJUDICATION VOLONTAIRE**

SUR LICITATION,

Entre majeurs, avec admission d'étrangers,

En l'étude de M<sup>e</sup> MÉHOUS, notaire à Saumur, rue Beaurepaire,

Le dimanche 23 juillet 1876, à une heure après midi.

**DES IMMEUBLES**

Ci-après désignés :

1<sup>er</sup>. D'UNE MAISON, située à Saumur, rue d'Orléans, habitée par M. Fournier, coiffeur.

2<sup>es</sup>. De DEUX MAISONS, se tenant, situées à Saumur, sur les Ponts, faisant l'angle de la rue des Capucins et de la rue du Canon.

On pourra traiter à l'amiable avant l'adjudication.

Facilités de paiement. Pour plus amples renseignements, voir les placards affichés.

S'adresser à M<sup>e</sup> MÉHOUS, notaire, dépositaire du cahier des charges.

Etude de M<sup>e</sup> LE BLAYE, notaire à Saumur.

**ADJUDICATION**

Dimanche 23 juillet, à midi,

En l'étude et par le ministère de M<sup>e</sup> LE BLAYE, notaire à Saumur,

**DE MAISON**

De construction récente,

Composée de deux pièces au rez-de-chaussée, deux pièces au premier étage, caves, greniers, servitudes, et jardin contenant 5 ares; le tout sis au Pont-Fouchard, rue du Bourg-Neuf.

On pourra traiter de gré à gré avant l'adjudication.

S'adresser audit notaire. (289)

Etude de M<sup>e</sup> LE BLAYE, notaire à Saumur.

**A VENDRE**

Par lots, au gré des acquéreurs,

**TERRAINS**

Ayant une façade de 84 mètres sur l'avenue de la gare de la Vendée, de 30 mètres sur la rue de Nantilly, joignant d'autre côté la rue du Moulin.

S'adresser audit notaire. (332)

Etude de M<sup>e</sup> LE BLAYE, notaire à Saumur.

**A VENDRE**

**UN JARDIN**

Rue Saint-Lazare, n° 34.

S'adresser audit notaire. (340)

Etude de M<sup>e</sup> QUIROUARD, notaire à Guérande.

**A VENDRE**

PAR ADJUDICATION,

En l'étude et par le ministère de M<sup>e</sup> QUIROUARD, notaire à Guérande (Loire-Inférieure).

Le dimanche 6 août 1876, à deux heures de l'après-midi,

Dans la ville du Poulguen.

**UNE MAISON**

Ayant une belle façade sur le port et consistant en : rez-de-chaussée, composé de plusieurs pièces; premier étage, composé aussi de plusieurs pièces; grenier sur le tout, et bâtiments de servitudes, cave et belle cour plantée derrière, qui a porte cochère sur une rue.

Pour tous renseignements et pour en traiter avant l'adjudication, s'adresser audit M<sup>e</sup> QUIROUARD, ou à M<sup>lle</sup> Aline CEMERLE, au Poulguen.

Etude de M<sup>e</sup> ROULLEAU, notaire à Fontevault.

**A VENDRE**

**UN PRÉ**

Situé dans la prairie de la Chaussée, commune de Saint-Germain, produisant 3 pour cent de revenu.

S'adresser audit notaire. (354)

Direction générale de l'Enregistrement, des Domaines et du Timbre.

**VENTE**

DE

**CHEVAUX RÉFORMÉS**

Provenant de l'École de cavalerie.

Le samedi 29 juillet 1876, à une heure de l'après-midi, sur la place du Chardonnet, à Saumur, il sera procédé à l'adjudication de 12 chevaux réformés, provenant de l'École de cavalerie.

Prix payable comptant, plus 5/0 pour les frais.

Le Receveur des Domaines, L. PALUSTRE. (359)

Etude de M<sup>e</sup> MÉHOUS, notaire à Saumur.

**VENTE MOBILIÈRE**

Le 23 juillet 1876, chez M. Germain Fremont fils, à Munet, commune de Distré, à midi,

**On vendra :**

Armoires, buffet, étagères, coffres, bahuts, tables, linge de corps, vêtements de femme, draps de lits, couvertures, traversins, couvertures, bois de lit, bouteilles vides et autres bons objets de ménage.

On paiera comptant, plus 5 p. 0/0.

**A CÉDER**

Pour cause de santé,

**MODES ET LINGERIE**

Dans l'Indre-et-Loire.

Affaires sûres. — Facilité.

S'adresser au bureau du journal.

**A LOUER**  
Pour la Saint-Jean 1877,  
**UNE MAISON**

Située à Saumur, rue d'Orléans, Actuellement occupée par M. Decourt, négociant.

Vastes magasins. S'adresser à M<sup>me</sup> SIMON, rue de la Grise, ou à M<sup>e</sup> MÉHOUS, notaire.

**A LOUER**  
PRÉSENTMENT,  
**UNE MAISON**

PROPRE AU COMMERCE

Située rue Saint-Nicolas, n° 20, Beau rez-de-chaussée, cuisines, caves, chambres à coucher et grenier. S'adresser à M. BARRON, propriétaire. (330)

**FABRIQUE DE TREILLAGES EN TOUS GENRES.**

**FANT**

9, rue Saint-Nicolas, à Saumur.

Volières, Poutillers, Faisanderies, Espaliers, Tambours à poissons, Corbeilles pour jardins, Entourages de tombes, Grillages pour vitraux d'églises, Criblés. (163)

Gain principal év.	ANNONCE DE FORTUNE	Les gains sont garantis par l'Etat.
375,000 marcs.		

Invitation à la participation aux chances de gains, aux grands tirages de primes garantis par l'Etat de Hambourg, dans lesquels 7 millions 770,000 reichsmarcs doivent forcément sortir.

Dans ces tirages avantageux, contenant suivant prospectus seulement 81,500 lots, sortent les gains suivants, savoir : 1 gain évent. de 375,000 marcs, ensuite marcs 250,000, 125,000, 80,000, 60,000, 50,000, 40,000, 36,000, 4 fois 30,000 et 25,000, 5 fois 20,000, 24 fois 15,000, 12,000 et 10,000, 26 fois 6000, 56 fois 4000 et 3000, 206 fois 2500, 2400 et 2000, 415 fois 1500 et 1200, 1356 fois 500, 300 et 250, 27463 fois 200, 150 et 138, 124 et 120, 13839 fois 94, 75, 67, 50, 40 et 20 marcs, qui sortiront en 7 parties dans l'espace de quelques mois.

Le prochain tirage est officiellement fixé aux 2 et 3 Août a. c.

et le coût du renouvellement est de pour le lot original entier coté seulement ..... francs 22,50 c. pour le demi-lot original seulement ..... francs 11,25 c. pour le quart de lot original seulement ..... francs 5,62 1/2 c. et l'expédition ces lots originaux garantis par l'Etat (pas de promesses défectives) même dans les contrées les plus éloignées, contre envoi affranchi du montant, le plus commodément dans une lettre chargée. Chaque participant reçoit de moi gratuitement avec le lot original aussi le prospectus original, muni du sceau de l'Etat et immédiatement après le tirage, la liste officielle, sans en faire la demande.

Le paiement et l'envoi des sommes gagnées se font par moi directement et promptement aux intéressés et sous la discrétion la plus absolue.

Chaque commande peut se faire par mandat de poste. On est prié d'adresser les ordres en toute confiance à Samuel Heckscher senr, Banquier et comptoir de change, à Hambourg (ville libre).

Saumur, imprimerie de P. GODET.

**GRAND DÉBALLAGE DE LINGERIE ET BRODERIE**

21, rue du Puits-Neuf, à Saumur.

**AVIS AUX DAMES**

Le Propriétaire du grand déballage de Broderie et Lingerie prévient les Dames qu'il vient d'ajouter à sa spécialité un grand assortiment d'articles en couleur, haute nouveauté : robes d'enfants, jupons, etc.

2,000 parures plissées, prix incroyable de.	1 f. 45 la pièce.
3,000 beaux bonnets à rubans de toutes couleurs, pour dames, à.	1 45 —
Beaux mouchoirs avec écusson brodé et initiales, les deux pour	1 25
2,000 mètres, beaux rideaux brodés, solde, depuis.	0 70 le mètre.
Dessus d'édredon, depuis.	4 95
Dessus de lits, depuis	6 50
Jupons plissés, de	2 45 à 150 fr.
Plus de 2,000 belles bandes brodées, solde, depuis.	1 45 les 4 m. 20 c.
20,000 francs de riches broderies de Nancy, soldés; Mouchoirs baptiste, de	2 45 à 150 fr. la pièce.

Vu par nous Maire de Saumur, pour légalisation de la signature de M. Godet.

Hôtel-de-Ville de Saumur, le

LE MAIRE,

Certifié par l'imprimeur soussigné.